

Publié le 14 avril 2020

Covid-19 - La Seminor s'inquiète pour les séniors des résidences autonomies

La Société d'économie mixte immobilière de Normandie (Seminor) gère, entre autres, des résidences autonomie, destinées aux séniors. Elle s'inquiète de l'angle mort réglementaire dans lequel se trouve ce type de résidence qui accueille des personnes âgées de 80 ans en moyenne.



Installée à Fécamp (Seine-Maritime) depuis 1959, la Société d'économie mixte immobilière de Normandie (Seminor) a la particularité de gérer en plus de son parc de logements familiaux des résidences autonomie (destinées aux séniors). « Nous comptons 12 établissements répartis sur 5 départements pour 470 places disponibles », assure Vincent Lamy, directeur du pôle gestion locative de la Sem. Les résidences autonomie sont des établissements médico-sociaux qui proposent une offre de logements à mi-chemin entre le domicile et les Ehpad. Le conseil départemental leur délivre l'autorisation de fonctionner et vérifie la qualité des prestations par des évaluations régulières.

« Le risque sanitaire est réel »

Depuis le début de la crise sanitaire, les résidences ont fait l'objet d'une attention particulière de la part de Seminor. « La liste des mesures que nous avons prises est longue », assure le directeur du pôle. Dès le 28 février, une campagne de prévention a été lancée sur les fameux gestes barrières. Puis, dès le 11 mars, les visites ont été limitées et les animations collectives suspendues. A partir du 13 mars, l'accès aux résidences n'a été rendu possible qu'aux aidants familiaux, professionnels de santé et de l'aide à domicile. La restauration en salle a été stoppée et remplacée par un service de portage de repas. Progressivement, les mesures de confinement ont été renforcées et la recherche des masques s'est intensifiée. « Les directives de confinement données par l'Etat n'ont concerné les résidences autonomie que le 28 mars alors que les premières consignes avaient été données aux Ehpad le 11 mars. La difficulté pour nous est de trouver des masques, à l'instar des autres établissements médico-sociaux, sauf que les résidences autonomie ne sont pas prioritaires dans la distribution de masques par les autorités. De plus, cette distribution reste inégale d'un département à l'autre. En effet, nous n'avons reçu au 10 avril qu'une dotation très restreinte de la part du Conseil départemental du Calvados et de la Somme. Nos établissements de l'Orne et de la Seine Maritime sont toujours dans l'attente d'une première distribution. Pourtant, le risque sanitaire est réel dans nos résidences, avec une population fragile de plus de 80 ans de moyenne d'âge », s'inquiète Vincent Lamy.